

REPUBLIQUE FRANCAISE

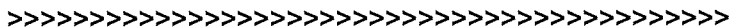
DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

COMMUNE DE CONFOLENS



CONFOLENS
Cité de Confluences

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



**DEPARTEMENT
DE LA CHARENTE**

**COMMUNE DE
CONFOLENS**

Effectif légal du Conseil
Municipal : 27

Nombre de conseillers
en exercice : 26

Présents : 16

Excusés-Absents : 10

Délégations : 3

Date de Convocation :
jeudi 10 février 2023

Date d'affichage :
jeudi 10 février 2023

Le 07 septembre deux mille vingt-trois à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Ville de CONFOLENS s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du jeudi 24 août 2023, sous la présidence de **M. DUPRÉ Jean-Noël, maire**.

Étaient présents :

Mme VILLEDARY Véronique, M. GUINOT Jean-François, Mme LAMANT Marie-Line, M. PAULET Didier adjoints
M. GRAVELLE Alain, Mme LANDREVIE Susanne, Mme BARRY Marie-Christine, M. CHOPY Laurent, M. TEXIER Christophe, Mme SIMON Sandrine, Mme FOURNIER Sylvia, Mme MANCEAU Emmanuelle, Mme SOULAT Séverine, Mme FAYET Margot, M. MILLOTTE Amaury conseillers municipaux

Excusé(e)s / Absent(e)s : M. BOUTY Philippe, Mme DEVAINE Colette, M. BOOB Frédéric, M. DEMONT Jean-Michel, M. LEBRET Hubert, Mme LAFONT Cindy, M. FELIX Gaël, M. GAULTIER Tom, M. DEVAINE Justin, Mme BOURDIER Elise,

Délégations : M. BOUTY Philippe à Mme VILLEDARY Véronique, M. BOOB Frédéric à M. DUPRE Jean-Noël, M. LEBRET Hubert à M. CHOPY Laurent,

Secrétaire de séance : Mme FAYET Margot

Mme SOULAT Séverine arrive en cours de séance et prend part au vote à partir de la délibération n°4

2023/09/07
N°14

14 - Personnel Communal - Création d'un poste d'agent de surveillance de la restauration scolaire

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il s'avère nécessaire de créer :

Au service restauration scolaire :

- Un poste d'agent de surveillance de la restauration scolaire sur un grade d'adjoint technique à temps non complet 10h/35h à compter du 1^{er} Septembre 2023 pour le départ d'un agent.

Après en avoir débattu et délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **CREE** un poste d'agent de surveillance de la restauration sur un grade d'adjoint technique à temps non complet 10h/35h à compter du 1^{er} septembre 2023,

AR Prefecture

016-200054047-20230907-2023_09_07_14-DE
Reçu le 11/09/2023
Publié le 11/09/2023

- **MODIFIE** le tableau des effectifs,
- **PREVOIT** les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les actes aux effets ci-dessus.

Pour Extrait Conforme
En Mairie, le 11 septembre 2023

Jean-Noël DUPRÉ
Maire de Confolens

